



Décision n° 2024/76

demande de subvention pour l'opération :

« Requalification de la Gare du Tréport-Mers
Tranche financière 1 – Maîtrise d'œuvre et honoraires divers
liés aux 2nd œuvre, aménagements des abords immédiats et parvis »
»

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 donnant délégations au Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 6 décembre 2022 ayant pour objet « opération de requalification de la gare du Tréport/Mers : coûts d'objectifs, portage financier et partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie »,

Vu la politique territoriale 2022-2024 du Département de la Somme et son fonds d'appui aux intercommunalités,

Considérant que le conseil communautaire a validé la réalisation de l'opération de requalification de la gare et de son parvis et sa transformation en maison du tourisme et de mobilités,

Considérant le lancement de la procédure de consultation en vue de procéder au recrutement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Gare du Tréport/Mers,

Considérant que le conseil communautaire a chargé Monsieur le Président de solliciter tout co-financier,

Afin de permettre la complétude du dossier de demande de subvention à déposer auprès du Conseil Départemental de la Somme dans le cadre de sa politique territoriale et son fonds d'appui aux intercommunalités,



DECIDE



Article 1^{er} : La Communauté de Communes décide :

- d'arrêter le plan de financement prévisionnel de l'opération de Requalification de la Gare du Tréport-Mers pour une première tranche financière relative à la Maîtrise d'œuvre et honoraires divers liés aux 2nd œuvre, aménagements des abords immédiats et parvis comme suit :

Dépenses HT en €* Libellé		Recettes HT en € Libellé	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Mission de maîtrise d'œuvre <i>liée aux 2nd œuvre, aménagement abords immédiats et parvis</i>	274 800	Département de la Somme	248 777
Etudes et honoraires divers (bureau de contrôle, OPC, assurance, SPS, frais de géomètre) <i>liés aux 2nd œuvre, aménagement abords immédiats et parvis</i>	183 200	Autres financeurs	117 623
		Communauté de Communes des Villes Soeurs	91 600
TOTAL	458 000	TOTAL	458 000

- de solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 248 777 euros pour cette opération et l'autorisation de préfinancement de l'opération.

Article 2 : La présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Fait à Eu, le 5 septembre 2024

Le Président,
Eddie FACQUE

Acte certifié exécutoire à Eu,
Le2024
Le Président,

